

## DÉPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME


Guide des particuliers ▶ : Travail [Retraite](#) [Retraite des salariés du secteur privé](#) [Salarié](#) : quelles sont les conditions ouvrant droit à une pension de retraite ?

### Salarié : quelles sont les conditions ouvrant droit à une pension de retraite ?

Dès lors que vous avez atteint [l'âge minimum de départ à la retraite](#) [\(particuliers\)](#), vous pouvez bénéficier d'une pension de retraite du régime général de la Sécurité sociale si vous avez validé au moins 1 trimestre en tant que salarié.

Le départ à la retraite du salarié permet de percevoir :

- une [pension de retraite](#) [\(particuliers\)](#) dite de base, versée par la Sécurité sociale,
- et une [pension complémentaire](#) [\(particuliers\)](#), dans des conditions spécifiques.

 À savoir : Si vous avez très peu cotisé, vous pouvez demander à la Sécurité sociale le [remboursement de vos cotisations de retraite](#) [\(particuliers\)](#).

## Où s'adresser ?



### Assurance retraite - 39 60

Pour toute information complémentaire

Pour s'informer, poser une question sur votre dossier, accéder à des informations personnelles (suivi du dossier, derniers paiements, etc.).

### Par téléphone

39 60 (ou 09 71 10 39 60 depuis un mobile, une box ou l'étranger)

Coût 0,06 € par minute + prix d'un appel vers un numéro fixe

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

### Pour en savoir plus

[Site info-retraite.fr](#) [\(particuliers\)](#)

Groupement d'intérêt public Info retraite

[Site de la retraite de la Sécurité sociale](#) [\(particuliers\)](#)

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

[Site de l'Arrco](#) [\(particuliers\)](#)

Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO)

[Site de l'Agirc](#) [\(particuliers\)](#)

Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc)

## Références



## Services en ligne et formulaires



[Estimation du montant de la pension de retraite \(salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant\)](#) ↗ - Module de calcul



### Mairie de Casson

3 rue de la Mairie  
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 **CONTACTEZ-NOUS**

### Horaires :

#### Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

#### Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h